

# Championnat match play 2021

## Règles générales de la compétition.

1. Le Comité Sportif organise cette année un championnat du club matchplay. Ce championnat se jouera en deux catégories mixtes, la première de 0 à 20,4, la deuxième de 20,5 à 36, sous la forme d'un tableau type tennis avec élimination directe. Tout compétiteur qui changerait de catégorie en cours de compétition, restera dans la catégorie dans laquelle il était inscrit.
2. Les inscriptions se font sur i-golf et seront clôturées le 5 mars.
3. Les compétiteurs seront responsables d'établir l'heure de départ de leurs propres matchs. Ils devront respecter les délais établis pour les différentes étapes.
4. Les compétiteurs disposeront des délais suivants pour jouer leurs matchs:
  - le tour préliminaire éventuel devra se jouer avant le 21 mars 2021 à 23h59
  - tous les matchs de 32ème de finale devront être terminés au plus tard le dimanche 4 avril 2021 à 23h59.
  - tous les matchs de 16ème de finale devront être terminés au plus tard le dimanche 25 avril 2021 à 23h59.
  - tous les matchs de 8ème de finale (quart de finale) devront être terminés au plus tard le dimanche 16 mai 2021 à 23h59
  - tous les matchs de 1/4 de finale devront être terminés au plus tard le dimanche 6 juin 2021 à 23h59
  - les demi-finales et finales se joueront le samedi 12 juin 2021.
  - seules les finales se joueront sur 18 trous.
5. Après chaque match (et au plus tard avant la fin de chaque étape), le gagnant du match est tenu d'envoyer son résultat par mail à l'adresse suivante: [bdgc.capitaine@gmail.com](mailto:bdgc.capitaine@gmail.com). Les résultats seront affichés aux valves du club et sur le site du BDGC sous l'onglet "compétitions".
6. Au cas où un compétiteur n'arriverait pas à joindre son adversaire, il est prié de prendre contact avec le secrétariat au plus tard une semaine avant la fin du délai prescrit.
7. Il est de la responsabilité de chaque compétiteur de connaître et de jouer selon les règles du R&A ainsi que les règles locales du club.
8. Le compétiteur ayant le meilleur handicap de jeu, attribuera des strokes à son adversaire. Le joueur ayant le plus haut handicap se verra octroyé un nombre de strokes égal à 80% de la différence des playing handicaps. Exemple: Joseph WHS hcp 10,4, joue contre Véronique WHS Hcp 14,3. Sur 9 trous le playing hcp de Joseph est de 4 et celui de Véronique est de 7. Véronique recevra 80 % de (7-4), soit 2,4 et donc 2 strokes. Dans tous les cas, le maximum de strokes octroyés sera de 4 strokes, jamais plus.

9. Un match retardé affecterait tous les matchs suivants, par conséquent, il est impossible de prolonger les délais susmentionnés pour les différentes étapes. Au cas où un match ne serait pas joué dans les délais prévus, un compétiteur peut concéder le match à son adversaire. Par contre, si les compétiteurs n'arrivent pas à s'accorder sur l'issue du match, le Comité Sportif décidera du résultat du match sur la base d'un lancer de pièce.

10. En cas d'égalité après 9 trous, le match devra se poursuivre jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné. Le joueur avec l'hcp le plus élevé conservera les mêmes strokes que ceux qu'il aura obtenu sur les 9 premiers trous.

11. Tout différend sera tranché par le Comité Sportif dont la décision sera sans appel.